

## DEMANDE DE CONTROLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION « CCI »

Pour les installations inférieures ou égales à 20 EH

### Encadré réservé au Service des eaux

Commune

N°RANG

Traité par

☐ BB

☐ PR

☐ TL

☐ KL

### Pétitionnaire :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....  
.....

Commune : ..... Code postal : .....

Tél. : ..... Tél port. : .....

Mail : .....

La réponse à votre demande ainsi que sa facture vous seront envoyées aux coordonnées ci-dessus

### Emplacement du projet :

Adresse : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Références cadastrales : Section (ex : B) : ..... Parcelles (ex :1254) : .....  
.....

Les parcelles appartiennent elles toutes au pétitionnaire ? ☐ Oui ☐ Non

**Si non, joindre obligatoirement une autorisation du propriétaire.**

Surface totale du terrain : ..... m<sup>2</sup>

Terrain inondable : ☐ Oui ☐ Non

Présence d'un puits ou d'un point de captage d'eau destiné à la consommation humaine situé à moins  
de 35 mètres de la filière projetée : ☐ Oui ☐ Non

Pente moyenne : ☐ Faible <5% ☐ Moyenne 5 à 10% ☐ Forte > 10 %

Desservi en eau potable :

☐ Non desservi ☐ Réseau public ☐ Sur source (Joindre schéma de l'implantation)

## Description du projet

- Pour l'obtention d'un Permis de Construire : ☐ Oui ☐ Non

- Modification d'un projet déjà validé : ☐ Oui ☐ Non Si oui, précisez le numéro de dossier : .....

### Nature de votre projet :

.....  
.....  
.....

(Exemple : Construction d'une maison avec un assainissement neuf, projet d'aménagement d'un camping sur le terrain et création d'un laboratoire de transformation artisanale de fruits.)

Note : Plusieurs réponses sont possibles (ex : une entreprise ayant un logement de fonction ; une maison faisant de la petite restauration, ect...)

☐ Maison d'habitation → Nombre de pièces principales\* = .....  
→ Nombre de chambres\* = .....  
→ ☐ Habitation Principale OU ☐ Habitation secondaire

☐ Bâtiment accueillant du public → Capacité d'accueil = ..... personnes  
**(Étude de définition/dimensionnement de filière à joindre obligatoirement)**

☐ Camping, Hôtel, Gîte, Chambre d'hôtes → Nombre de couchages (1 lit double = 2 lits) = ..... lits  
**(Étude de définition/dimensionnement de filière à joindre obligatoirement)**

☐ Bâtiment accueillant des employés → Nombre d'employés (par poste de 8 h) = .....  
**(Étude de définition/dimensionnement de filière à joindre obligatoirement)**

☐ Autre : .....  
**(Étude de définition/dimensionnement de filière à joindre obligatoirement)**

### Calcul de votre EH :

.....  
.....  
.....

(Exemple : 3 pièces principales (2 chambres + 1 salon = 3EH) + 7 emplacements de camping (1.50EH par emplacement x7) = 13,5 EH)

**Dimensionnement retenu pour le projet : ..... EH**

#### Astuce – Comment déterminer le nombre d'EH (Équivalent-Habitant) pour des maisons

L'EH sert à dimensionner votre installation d'assainissement. **1 EH = 1 pièce principale.**  
Sont comptabilisées comme pièces principales :

Les **chambres** (une chambre = au minimum 9 m<sup>2</sup> avec une fenêtre),  
Le **séjour / salon / bureau**.

On ne compte jamais : Les salles de bain, salles d'eau, cuisines ou autres pièces techniques

**Exemples :** 2 chambres + 1 séjour = 3 EH  
3 chambres + 1 séjour = 4 EH

⚠ Le nombre d'EH ne correspond pas au nombre réel d'occupants, mais à la **capacité théorique du logement**.



## RAPPELS IMPORTANTS

- Le rejet des eaux pluviales telles que drains, eaux de toit, rigoles, etc., dans la filière de traitement assainissement est strictement interdit.
- Le rejet des effluents, même traités, dans un puits perdu, puisard, puits désaffecté, cavité naturelle ou artificielle, est formellement interdit. Seule l'évacuation dans un puits d'infiltration, lorsque aucune autre voie d'évacuation n'est possible, peut être envisagée).
- Le choix de la filière est de la responsabilité du pétitionnaire. Il doit s'assurer (par une étude de sol notamment) de l'adéquation du sol en place avec la filière qu'il choisit.
- Pour toutes les filières agréées, les conditions de mise en œuvre de la filière, les conditions d'exploitation et les modalités d'entretien de l'ouvrage (maintenance annuelle) doivent suivre les recommandations inscrites dans le guide d'utilisation de la filière. Se référer au site interministériel <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>.
- **Le contrôle de conception du service gestionnaire de l'assainissement non collectif ne se substitue pas à une prestation de prescriptions techniques. La conception du projet relève de la responsabilité du pétitionnaire.**



### Besoin d'aide pour remplir ce formulaire ?

N'hésitez pas à nous contacter au **05-34-14-33-05**.

Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans la complétion de ce document.

Toutefois, certaines informations devront obligatoirement être fournies par votre entrepreneur, notamment : le numéro d'agrément, la gamme de filière....

Nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer les coordonnées d'entrepreneurs ni de bureaux d'études. Il vous appartient d'effectuer ces démarches.

## Dispositif d'assainissement non collectif envisagé

### A -Prétraitement

- \*Fosse toutes eaux : ☐ Oui ☐ Non      Volume : ..... m<sup>3</sup>

- \*\*Toilettes sèches : ☐ Oui ☐ Non

    \*\*Nombre de composteur : .....

    Volume par composteur : .....

    La revalorisation du compost se fera-t-elle sur une parcelle vous appartenant : ☐ Oui ☐ Non

- Bac à graisses : ☐ Oui ☐ Non

☐ 200 Litres (cuisine seule)

☐ 500 Litres (ensemble des eaux ménagères)

☐ Débourbeur dégraisseur (restauration) → Dimensionnement : .....

- Fosse étanche : ☐ Oui ☐ Non      Volume : ..... m<sup>3</sup>

    ↑ **⚠ Attention à la fréquence de vidange**

\* (Les ventilations primaire et secondaire sont obligatoires pour la pose d'une fosse toutes eaux, elles sont donc d'office considérées comme prévu dans votre projet selon les modalités de pose du DTU 64.1)

\*\* Implique la localisation des composteurs et des toilettes sèches sur le plan de masse

## B -Traitement

### 1) Filières traditionnelles (décrites dans le DTU 64.1)

#### 1.1) Non drainées (tranchées d'épandage, filtre à sable vertical non drainé ; ...)

Nom de la filière : .....

Surface : ..... m<sup>2</sup>      Longueur : ..... m      Largeur : ..... m      Nb de tranchées : .....

**Note : Etude de perméabilité réalisée par un bureau d'étude agréé est à joindre obligatoirement.**

#### 1.2) Drainées (filtre à sable vertical drainé ; ...)

Nom de la filière : .....

Surface : ..... m<sup>2</sup>      Longueur : ..... m      Largeur : ..... m      Nb de branches : .....

### 2) Filières nécessitant un numéro d'agrément ministériel

#### 2.1) Filtres compacts

Nom de la filière : .....

N° agrément (doit être renseigné entièrement) : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - mod \_\_\_\_ - ext \_\_\_\_      Nbr d'EH : ..... EH

#### 2.2) Phyto-épuration / Filtres plantés

Nom de la filière : .....

N° agrément (doit être renseigné entièrement) : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - mod \_\_\_\_ - ext \_\_\_\_      Nbr d'EH : ..... EH

Une étude du titulaire de l'agrément est-elle prévue ? ☐ Oui ☐ Non

#### 2.3) Microstation

Nom du produit : .....

N° agrément (doit être renseigné entièrement) : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - mod \_\_\_\_ - ext \_\_\_\_      Nbr d'EH : ..... EH

## C -Evacuation des eaux traitées

Quel est l'exutoire ?

- ☐ Massif planté de ..... m<sup>2</sup>      ☐ Drains d'infiltration (étude de sol nécessaire)      ☐ Réseau pluvial\*
- ☐ Ruisseau, Rivière\*      ☐ Puit d'infiltration (étude de sol nécessaire)      ☐ Fossé\*
- ☐ Rejet par tranchée d'infiltration végétalisée ..... m<sup>2</sup> (Aquatiris)

**\*Joindre obligatoirement l'autorisation de rejet ci-jointe ainsi que le plan signé par le propriétaire de l'exutoire**

## PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT

- Plan de situation au 1/25000° et plan cadastral permettant de situer la parcelle ainsi que les puits, sources, captages etc..
- Plan de masse de la maison et du dispositif au 1/500° précisant :
  - La position de l'immeuble et le niveau de sortie des eaux usées.
  - L'implantation des différents éléments de l'installation, les canalisations, les conduites de ventilation.
  - Les aires de stationnement et de circulation des véhicules.
  - La présence d'arbres de haute tige existants ou projetée.

| TARIFS 2026 | Compétence                                                               | Capacité du dispositif               | Montant € TTC                                        |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------------|
|             | Contrôle de conception et d'implantation (CCI)                           | < ou = à 20<br>Equivalents-Habitants | 144€                                                 |
|             | Changement dans le CCI / Réévaluation de votre projet                    |                                      | Gratuit pour la première réévaluation, 144 € ensuite |
|             | Contrôle de Bonne Exécution (Contrôle sur le terrain avant remblaiement) |                                      | 72€                                                  |

Le contrôle de bonne exécution doit être réalisé **AVANT** recouvrement. Les photos ne remplacent pas le contrôle du SPANC.

Tout contrôle **APRÈS** recouvrement entraînera une non-conformité.

Le pétitionnaire doit **prévenir le service au moins 2 semaines avant le début des travaux** afin de convenir d'un rendez-vous.

La pose doit **respecter strictement le guide du fabricant ou le DTU 64.1**, sous peine de non-conformité.

**Le pétitionnaire atteste l'exactitude des informations renseignées.**

Signature et suivi de la mention  
« Lu et approuvé »

Date de la demande

## Coordonnées de votre pôle de contrôle de l'assainissement

La demande dûment complétée et signée devra être retournée au SPANC Eaux Du Couserans :

**13 Rte de Toulouse, 09190 Saint-Lizier**

**OU**

**Mail : [urba@eauxducouserans.com](mailto:urba@eauxducouserans.com)**



**À REMPLIR PAR LA MAIRIE**  
(si rejet pluvial / cours d'eau / fossé)



**Autorisation de rejet d'eaux traitées en sortie**

**D'un système de traitement**

**N° agrément**

Je soussigné, M. ....

Autorise .....

propriétaire de la maison cadastrée S° ..... N° .....

à l'adresse .....

à déverser les eaux traitées issues du collecteur de sortie du système de traitement

implanté sur la parcelle cadastrale section ..... N° ..... au niveau

- ☐ du fossé de route communal
- ☐ du ruisseau
- ☐ du fossé privé m'appartenant
- ☐ du réseau pluvial communal
- ☐ Autre préciser : .....

Et ce, selon le plan masse ci-joint (à signer).

Il est rappelé que l'effluent rejeté vers le milieu hydraulique superficiel (considéré comme exceptionnel) devra respecter les conditions fixées par l'arrêté du 6 mai 1996 qui sont de :

30mg/l pour les M.E.S.  
- 40mg/l pour la DBO5

Fait à ....., le .....

Pour servir et valoir ce que de droit

Nom et Signature :